

Direction de l'offre médico-sociale
Département personnes en situation de handicap
- personnes en difficultés spécifiques

Affaire suivie par : Sandrine BONJARDINI
Courriel : sandrine.bonjardini@ars.sante.fr
Téléphone : 04.13.55.81.56/69

Affaire suivie par : Olivier ABELSADOR
Courriel : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04.42.95.29.46

APPEL A CANDIDATURES (AAC)

pour le déploiement des dispositifs adaptés
de scolarisation en PACA

Rentrée scolaire 2025

Marseille, le 29 novembre 2024

1) Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

La nouvelle stratégie nationale pour les Troubles du Neurodéveloppement (SNATND) consacre un objectif de création de 115 UEMA, 60 UEEA et 95 DAR sur la période 2024-2027, soit 270 créations pour l'ensemble du territoire national.

L'engagement 4 de la SNATND 2023-2027 prévoit d'adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur avec la poursuite de la scolarisation des enfants autistes dans des dispositifs adaptés (UEMA, UEEA, DAR) ou en classe ordinaire. L'accès au dispositif d'autorégulation DAR est étendu aux élèves porteurs d'un trouble TDAH et DYS au collège, lycée général et professionnel. Les nouvelles orientations de la SNATND 2023-2027 prévoient également de développer des modalités de scolarisation et d'apprentissage adaptés aux élèves avec un trouble du développement intellectuel (TDI avec ou sans épilepsie sévère).

Pour la période 2025-2027, l'objectif est de mettre en place 15 nouveaux dispositifs en région PACA, répartis sur les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Dans le cadre de cette stratégie, cet appel à candidatures vise à renforcer l'inclusion scolaire des enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA), de troubles du développement intellectuel (TDI) et d'autres troubles associés (TDAH, DYS).

Conformément aux priorités régionales et aux orientations nationales, cet appel à candidature vise à créer des unités d'enseignement spécialisées dans la région PACA pour la rentrée scolaire 2025 :

- Unités d'Enseignement en École Maternelle (UEMA) ;
- Unités d'Enseignement en École Élémentaire Autisme (UEEA) ;
- Dispositifs d'Autorégulation (DAR), adaptés à des élèves autistes ou présentant des troubles du développement intellectuel, des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), ou des troubles DYS, conformément à l'instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/DI-TND/2024/113 du 5 septembre 2024 relative à l'autorégulation en milieu scolaire

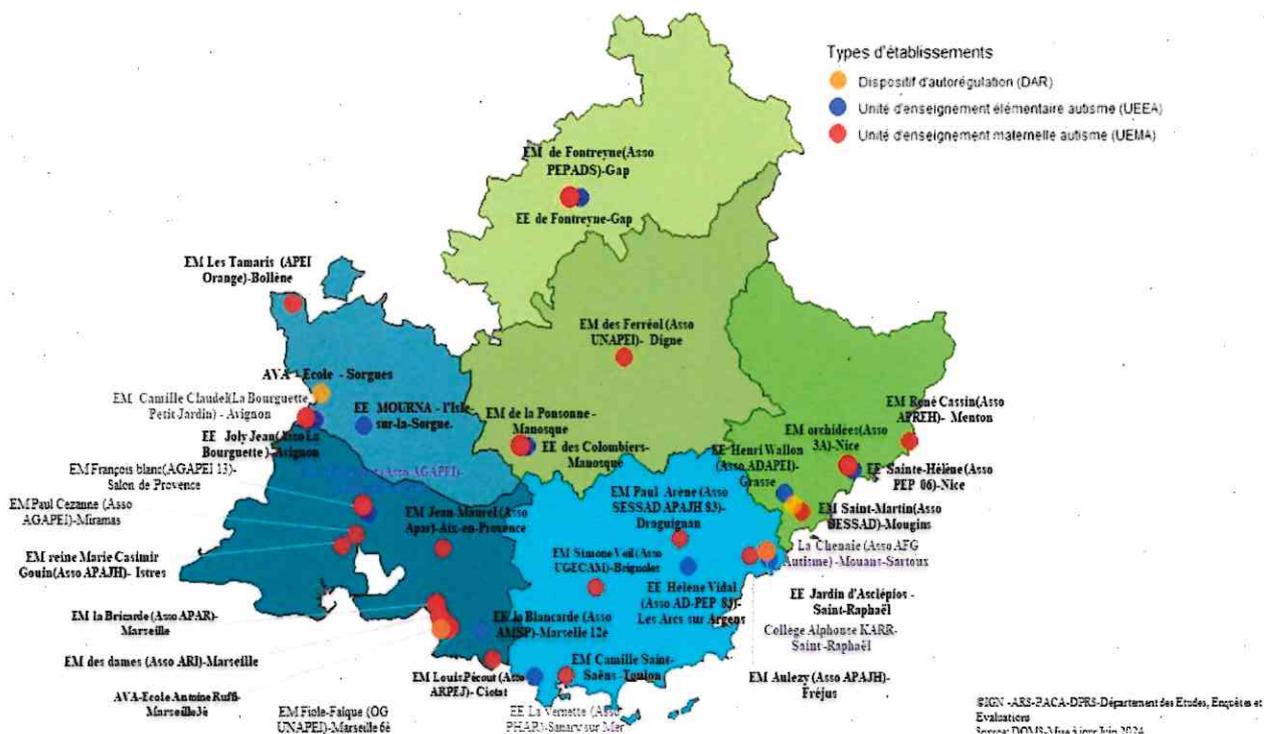
2) Les priorités régionales

Cette planification, concertée entre la Région Académique et l'Agence Régionale de Santé PACA, vise à préparer la rentrée scolaire de 2025, avec la création des futurs dispositifs adaptés de scolarisation conformément aux orientations nationales et aux enjeux prioritaires définis pour la Région PACA.

Les priorités régionales s'appuient sur :

- Le recensement des besoins identifiés au plus près des territoires de proximité dans les académies d'Aix Marseille et de Nice
- Le taux d'équipement actuel et la répartition des UEA existantes (à savoir 35 UEA en fonctionnement et réparties sur la région PACA)

Rappel de l'implantation des unités d'enseignement autisme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en juin 2024



Territoires prioritaires pour le déploiement des dispositifs adaptés de scolarisation pour la rentrée scolaire de 2025

Académie	Départ.	Territoire d'implantation	UEMA	UEEA DAR D1	DAR D2
Aix-Marseille	04	Secteur de Digne-les-Bains		1	
	05	Ensemble du département			
	13	Secteur Ouest	1		1
	84	Secteur de Cavaillon			
Nice	06	Secteur de Nice	1		
	83	Secteur de Métropole Toulon Provence Méditerranée			1*
Total par dispositif			2	1	2

*Ouverture du DAR à la rentrée scolaire 2024, pérennisé à la rentrée scolaire 2025.

Cette programmation prévisionnelle a été faite sur la base des priorités régionales définies mais pourra être modifiée selon les besoins territoriaux ou la qualité des projets.

3) Modalités de candidature et calendrier

Le présent appel à candidature vise la création pour la rentrée de septembre 2025 des dispositifs adaptés de scolarisation (UEMA, UEEA et DAR) pour l'académie d'Aix-Marseille et de Nice.

Date limite de dépôt du dossier complet	Comité de sélection
17 janvier 2025	28 février 2025

4) Modalités d'instruction des projets

Le comité de sélection se réunira le **28 février 2025**.

Chaque dossier sera examiné par un comité de sélection composé à minima des représentants suivants :

- un représentant de l'ARS
- un représentant de l'Education Nationale
- un représentant du CRA PACA et du CRTLA
- un représentant de la MDPH du département concerné
- un représentant du CREAI PACA

Un rapport d'instruction sera établi par les délégations départementales et les dossiers devront être co-instruits avec l'Education nationale.

Tous les dossiers qui respectent les critères du cahier des charges seront classés par département selon la qualité des projets, la cohérence avec les priorités régionales et la capacité à répondre aux besoins locaux.

Il est également précisé que les projets retenus pour 2025 seront déployés sous réserve de l'instruction budgétaire à venir fixant la dotation pour la création des dispositifs adaptés de scolarisation pour la Région PACA.

5) Publication des résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux porteurs de projets à l'issue des délibérations du comité de sélection, sous réserve de la disponibilité des financements nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs.



O. ABELSADOR

